AR Prefecture

005-210501839-20220316-2022_016-DE

Reçu le 22/03/2022 Publié le 22/03/2022

Département des MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

HAUTES-ALPES

ArrondissementEXTRAIT DU REGISTREde BRIANCONDES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 16 mars 2022

Date de la

Convocation: L'an deux mille vingt-deux, le seize mars à dix-huit heures quinze,

11 mars 2022 le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à Date d'Affichage : la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

22 mars 2022

Objet: Délibération n° 2022-016

Convention relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale

Conseillers en exercice: 15 - Présents: 14 – Nombre de pouvoirs: 1

<u>Etaient présents</u>: MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représenté : M. FAURE BRAC Christian par M. CORDIER Georges.

Mme GRANET Céline a été élue secrétaire de séance.

Considérant que la convention passée entre la Poste et la Commune relative au fonctionnement de l'agence postale communale est arrivée à échéance,

Considérant l'intérêt que représente le maintien d'une agence postale pour les administrés de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Sollicite** le renouvellement de la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale.
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès de la Poste en vue de ce renouvellement.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire.

Sébastien FINE